

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1243-10-2011, 1245-20-2011, 1248-204-2011, 1248-205-2011, 1250-51-2011 et 1250-52-2011

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à sa séance du 22 août 2011, les règlements suivants :

- **Règlement 1243-10-2011** modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 1243-00-92 afin de remplacer la carte illustrant les zones assujetties.
- **Règlement 1245-20-2011** modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1245-00-92 afin de définir les dispositions applicables aux zones résidentielles H-626 et H-628.
- **Règlement 1248-204-2011** modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin de créer les zones résidentielles H-626 et H-628 et la zone publique P-627 et de définir les dispositions applicables à ces zones.
- **Règlement 1248-205-2011** modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin de modifier les usages autorisés dans la zone résidentielle H-349 et de prévoir les normes applicables dans cette zone.
- **Règlement 1250-51-2011** modifiant le règlement de lotissement 1250-00-93, afin de modifier les dimensions minimales des lots ou des terrains applicables dans la zone H-349.
- **Règlement 1250-52-2011** modifiant le règlement de lotissement numéro 1250-00-93 afin de créer les zones résidentielles H-626 et H-628 ainsi que la zone publique P-627 et de définir les dispositions applicables à ces zones.

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité en date du 23 septembre 2011 pour chacun de ces règlements.

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont déposés au bureau de la soussignée, à la mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 15 octobre 2011.

La greffière adjointe,

NATHALIE DESCHESES, avocate.